



affilié à la  
**Fédération Autonome  
de l'Éducation Nationale**

# Le Courrier du **S.I.A.E.S.** n° 58

Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille

133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE 04 91 34 89 28 06 80 13 44 28

jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr http://www.siaes.com

23 Septembre 2013 Trimestriel Prix 1,50 € 16<sup>ème</sup> année Publication n° 139

## **Un nouveau coup porté à l'école républicaine et à ceux qui la servent.** EDITORIAL

Le sirupeux enthousiasme avec lequel le sujet de la rentrée scolaire 2013 a été traité dans les médias d'information et dans les publications des organisations pratiquant le syndicalisme d'accompagnement contraste fortement avec l'amère réalité ressentie sur le terrain par les professeurs.

Les emplois du temps attribués génèrent une insatisfaction croissante ces dernières années et ne sont, dans quelques établissements, toujours pas finalisés au moment où nous écrivons ces lignes.

Le nombre d'heures supplémentaires demeure extrêmement élevé. Nombreux sont les enseignants à être affectés sur plusieurs établissements parfois éloignés ou difficilement accessibles (embouteillages, routes dangereuses notamment dans les Alpes ...). L'autoritarisme et les pressions sur les personnels se développent.

La prérentrée a été endeuillée par le suicide d'un professeur, meurtri par un système déliquescents et des réformes ineptes, qui a souhaité par son geste interpellé ceux qui refusaient d'entendre sa souffrance et celle de dizaines de milliers d'autres. Un communiqué laconique du ministre, qui n'a jamais remis en cause la réforme du lycée, des STI2D ou du Bac Pro 3 ans, contourne habilement la cause du suicide : « *les circonstances de ce décès (...) rappellent que les professeurs accomplissent une mission essentielle, dans des conditions parfois difficiles* ».

Notre hiérarchie semble ne toujours pas avoir pris la mesure des dégâts humains causés par les réformes du précédent ministre dont elle poursuit la logique. La fuite en avant continue, quitte à baisser encore le niveau d'exigence en « primarisant » le collège et en « secondarisant » le supérieur, pour mieux redéfinir demain les missions et les statuts des professeurs.

**Ainsi, comme nous vous l'annoncions début Juillet, une série de décrets RATTACHANT LE COLLÈGE À L'ÉCOLE PRIMAIRE, instaurant un CONSEIL ÉCOLE-COLLÈGE et un continuum Bac - 3 / Bac + 3, a été publiée durant les vacances estivales (voir page 5).**

**La FRACTURE DU SECOND DEGRÉ est entérinée par la loi Peillon de « refondation » activement soutenue par l'UNSA, le SGEN et le SNALC et bénéficiant de l'abstention complice de la FSU, fédération du SNES, du SNEP et du SNUEP.**

Le ministre compte désormais « réformer le métier d'enseignant ». Les vieux serpents de mer resurgiront, mais cette fois le terrain aura été préparé. Polyvalence ? Interventions dans le primaire des professeurs du second degré et réciproquement ? Modification des missions au détriment de l'instruction ? Attaque contre les statuts ? Augmentation du temps de présence dans les établissements ? Les réformistes ont déjà le stylo en main pour signer !

De notre point de vue, cette rentrée n'est pas « réussie » et elle ne s'est pas déroulée de façon « sereine et constructive » comme certains ont pu l'écrire. **Nous ne ferons donc pas l'apologie du ministre actuel, ni de ses réformes, pas plus que nous ne l'avons fait pour son prédécesseur.**

**Indépendamment de la couleur politique du gouvernement, le SIAES - SIES / FAEN combat les réformes qu'il juge contraires aux intérêts de l'école républicaine et aux intérêts matériels et moraux des professeurs.**

**Ne pas adapter ses revendications, ni adoucir ses propos, selon que la gauche ou la droite soit au pouvoir, ne pas trahir ses mandats historiques et les convictions de ses adhérents et sympathisants, c'est cela la véritable indépendance syndicale ! Le SIAES - SIES / FAEN ne passe pas non plus de « deal » avec le pouvoir en place en échange d'hypothétiques faveurs.**

En **Décembre 2014**, comme tous les trois ans, vous serez appelé(e) à **voter aux élections professionnelles pour élire vos représentants** dans les Commissions Administratives Paritaires et dans les Comités Techniques. Le **SIAES Aix Marseille**, son syndicat national, le **SIES**, et sa fédération autonome, la **FAEN**, **VOUS DÉFENDENT RÉELLEMENT. Renforcez-les dès maintenant en adhérant et en faisant connaître leurs revendications.**

*Jean Baptiste VERNEUIL - Secrétaire Général du SIAES - FAEN*

### SOMMAIRE

Page 1	Éditorial : Un nouveau coup porté à l'école républicaine et à ceux qui la servent.	Page 5	Conséquences de la « refondation » Peillon : éclatement du second degré, abaissement des exigences et du niveau.
Page 2	Suicide d'un collègue - Charte de la laïcité à l'école	Page 6	Actualités fédérales - TZR : bilan des phases d'ajustement
Page 3	Retrait du projet de réforme des retraites	Page 7	Fiche de suivi syndical pour les commissions paritaires.
Page 4	Emplois du temps « à trous » et réunionite - Une volonté de faire disparaître le latin, le provençal et les options.	Page 8	Cotisations / Adhésion / Organigramme



## Suicide d'un collègue du Lycée Antonin Artaud à Marseille.

Les motifs poussant un Homme à mettre fin à ses jours restent toujours en partie mystérieux. Pierre JACQUE a toutefois mis fin à ses jours la veille de la prérentrée après avoir adressé à ses collègues un témoignage lucide sur la dégradation de son métier et la baisse du niveau des élèves aggravée par une réforme brutale. Lise BONNAFOUS s'était immolée par le feu au lycée Jean Moulin de Béziers en Octobre 2011 en indiquant « *Je le fais pour vous* ».

Nous avons souhaité rendre hommage à ce collègue, comme nous l'avions fait suite au drame de 2011. Les médias nationaux ont relativement peu diffusé cette information. Notre hiérarchie a tenu un discours convenu, mais nous n'avons trouvé nul hommage sur le site du ministère ou du rectorat, ce que nous déplorons. Il appartient donc à chacun d'entre nous de perpétuer la mémoire de ce collègue. Il n'est pas acceptable de devoir souffrir, parfois au point d'en mourir, à cause de son travail.

La responsabilité est partagée : politiques de tous bords qui imposent des réformes, sans concertation, sans expérimentation et bilan préalable ; inspecteurs et chefs d'établissements qui font appliquer ces réformes, pour certains avec un zèle redoutable ; organisations syndicales qui n'ont pas réussi à mobiliser suffisamment des personnels souvent accablés et démoralisés.

**Des moyens d'action originaux et efficaces existent. La grève du baccalauréat aurait un fort impact. Nous la proposons souvent en intersyndicale où elle est refusée par les autres syndicats attachés à la grève d'un jour pourtant devenue inefficace.**

### Communiqué *SIAES* - *FAEN* du 2 Septembre 2013

Un professeur d'électronique s'est donné la mort la veille de la prérentrée après avoir adressé par courriel à l'ensemble de ses collègues de l'établissement une lettre expliquant son geste.

Cette lettre poignante a pour objet l'évolution (négative) du métier d'enseignant et décrit la mise en place de la réforme des STI2D (au mépris des professeurs, des élèves et de la nation), la dégradation des conditions de travail des professeurs et d'apprentissage des élèves, l'abaissement des exigences lors des évaluations et du baccalauréat et la chute catastrophique du niveau des élèves.

Le *SIAES* - *FAEN* adresse ses plus sincères condoléances à la famille de ce collègue, à ses proches, à ses collègues et ami(e)s.

Nous rendons hommage à ce collègue et diffusons sur notre site internet la lettre\* qu'il a souhaité rendre publique avant de commettre l'irréparable.

Afin que son geste ne soit pas oublié et que la souffrance de ce collègue et de dizaines de milliers d'autres soit relayée auprès de notre administration et de nos dirigeants passés, actuels et futurs, nous invitons chaque professeur et au-delà chaque citoyen à prendre connaissance de la lettre de ce professeur.

Le *SIAES* - *FAEN* appelle à la tenue solennelle, dans les prochains jours, d'une minute de silence et de recueillement à la mémoire de ce collègue dans chaque établissement, en salle des professeurs.

Il est fondamental que chaque enseignant et que chaque citoyen prenne la mesure de la gravité des décrets, publiés durant l'été par le gouvernement, qui sont les conséquences directes de la loi Peillon sur la "refondation de l'école" soutenue par le SGEN-CFDT, l'UNSA et le SNALC-FGAF, et bénéficiant de la complicité de la FSU qui s'est abstenue. Ces décrets actent le rattachement du collège à l'école primaire et la fracture du second degré avec la création d'un bloc Bac - 3 / Bac + 3.

Le *SIAES* - *FAEN* qui a combattu la réforme Chatel des STI2D et les projets sur l'évaluation des professeurs, est opposé à la Loi Peillon de "refondation de l'école" qui conduira à un énième abaissement, cette fois irrémédiable, du niveau des élèves et à des modifications radicales des missions des professeurs et de leurs statuts (modification de la mission d'instruction au détriment de la transmission des savoirs et des savoir-faire, augmentation du temps de présence dans les établissements etc...).

\* La famille a donné son accord pour que la lettre soit diffusée.

### Charte de la laïcité à l'école

Le *SIAES* - *FAEN* se félicite de la publication d'une charte de la laïcité à l'école et en approuve totalement le contenu dont les articles suivants. « *Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.* » « *Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.* » « *Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.* »

**Des rappels bien nécessaires face aux communautarismes qui menacent la République et son école où la laïcité et la possibilité d'enseigner certaines données historiques ou scientifiques sont menacées par l'intolérance, le fanatisme et l'ignorance crasse qui l'accompagne.**

Toutefois, la pensée magique et le simple affichage de la charte dans les établissements ne sauraient garantir qu'elle soit respectée quand les enseignants ont été progressivement dépossédés de leur autorité et de tout moyen de faire respecter les règles les plus élémentaires. Dans de nombreux établissements, la loi et le règlement intérieur sont bafoués quotidiennement. **Restaurer l'autorité des adultes et des professeurs pour en finir avec des années de laxisme et d'impunité pour les élèves perturbateurs et garantir à tous les élèves un enseignement de qualité serait également une décision courageuse et de bon sens. La « refondation » Peillon ne va malheureusement pas dans ce sens.**



Syndicat Indépendant Académique  
de l'Enseignement Secondaire - Aix-Marseille  
Syndicat Indépendant - national -  
de l'Enseignement du Second degré

Le *SIAES* et le *SIES*  
sont affiliés à la  
Fédération Autonome  
de l'Éducation Nationale



# RETRAIT DU PROJET DE RÉFORME DES RETRAITES

Le projet de réforme des retraites présenté le 27 Août par le Premier ministre s'inscrit dans la lignée des réformes de 2003 et 2010, réformes que le **SIAES - SIES / FAEN** avait combattues.

Trois mesures sont particulièrement injustes et inacceptables :

- une nouvelle augmentation des cotisations salariales de 0,3 % (+ 0,15 % en 2014, + 0,05 % en 2015, 2016 et 2017) ;
- un nouvel allongement de la durée de cotisation à partir de 2020 et jusqu'en 2035 où il faudra avoir cotisé 43 annuités pour prétendre à une retraite à taux plein ;
- l'imposition, puis la disparition, de la majoration familiale pour avoir élevé trois enfants ou plus.

Evolution de la retenue pour pension civile.											
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
2010 : Réforme Woerth	7,85 %	8,12 %	8,39 %	8,66 %	8,93 %	9,20 %	9,47 %	9,74 %	10,01 %	10,28 %	10,55 %
2013 : Réforme Ayrault				8,66 %	<b>9,08 %</b>	<b>9,25 %</b>	<b>9,52 %</b>	<b>9,79 %</b>	10,01 %	10,28 %	10,55 %

Les professeurs et plus largement l'ensemble des fonctionnaires se paupérisent : absence de revalorisation depuis 2010, augmentation du coût de la vie, pression fiscale accrue, re-fiscalisation des heures supplémentaires ...

Conséquence de la réforme des retraites de 2010 et de l'augmentation annuelle de la retenue pour pension civile (7,85 % en 2010 pour atteindre 10,55 % en 2020), le traitement des fonctionnaires diminue chaque 1<sup>er</sup> Janvier.

**Dans ce contexte, le SIAES - SIES / FAEN s'oppose à une nouvelle augmentation des cotisations salariales qui aura pour conséquence de diminuer encore davantage le pouvoir d'achat des fonctionnaires et qui pénalisera l'économie du pays.**

L'augmentation de l'espérance de vie ne peut justifier une nouvelle augmentation de la durée de cotisation ouvrant droit à une pension complète. Un professeur entamant sa carrière à 24 ans devrait faire valoir ses droits à la retraite à l'âge de 67 ans pour pouvoir bénéficier d'une retraite à taux plein (départ à 70 ans pour une entrée dans le métier à l'âge de 27 ans). Ce projet de réforme constitue une négation de la pénibilité du métier d'enseignant et de la souffrance de nombreux collègues en fin de carrière. Partir avant d'avoir totalisé 43 annuités entraînera une décote et un fort préjudice financier. Les collègues ayant des « carrières courtes » seront fortement pénalisés.

**Le SIAES - SIES / FAEN s'oppose à l'allongement de la durée de cotisation nécessaire à l'obtention d'une retraite à taux plein et revendique au contraire sa diminution.**

**Le SIAES - SIES / FAEN réclame le rétablissement de la Cessation Progressive d'Activité pour permettre à celles et ceux qui souhaitent en bénéficier d'avoir une fin de carrière moins pénible.**

Nous prenons acte de la sage décision du gouvernement consistant à ne pas remettre en cause la règle de calcul des pensions des fonctionnaires sur les six derniers mois d'activité. Le **SIAES - SIES / FAEN** a conçu les actions et manifestations du 10 Septembre comme un avertissement solennel au gouvernement et n'a pas lancé d'appel à la grève. Comme à l'accoutumée en pareil cas, nous avons laissé toute liberté à nos adhérents et sympathisants de se déclarer grévistes ou non.

**Le SIAES - SIES / FAEN a appelé celles et ceux qui le pouvaient à participer aux manifestations organisées le Mardi 10 Septembre 2013 et a pris part au défilé organisé à Marseille.**

**A l'initiative de leur fédération, la Fédération Autonome de l'Education Nationale, le SIAES et le SIES appellent leurs adhérents et sympathisants à adresser une lettre-pétition au premier ministre (document téléchargeable sur nos sites internet).**



Suivez-nous sur Twitter

[https://twitter.com/syndicat\\_siaes](https://twitter.com/syndicat_siaes)

[https://twitter.com/FAEN\\_officiel](https://twitter.com/FAEN_officiel)

Site académique : <http://www.siaes.com>

Site national : <http://www.sies.fr>

Site fédéral : <http://www.faien.org>



## Lettre-pétition Pour une réforme des retraites juste et pérenne

Monsieur le Premier Ministre,

Vous avez communiqué le 27 août dernier le détail des mesures retenues par le gouvernement pour ramener les régimes de retraite à l'équilibre financier.

- Une nouvelle augmentation des cotisations salariales et patronales dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014.
- Un nouvel allongement à 43 ans de la durée de cotisation à partir de 2020 et jusqu'en 2035.
- L'imposition puis la disparition de la majoration familiale pour avoir élevé 3 enfants ou plus.

L'augmentation de la cotisation salariale signifiera une nouvelle baisse du pouvoir d'achat des actifs, laquelle entraînera une diminution de la consommation.

L'augmentation de la cotisation patronale provoquera un renchérissement du coût du travail et donc, une perte de compétitivité de nos entreprises dans une économie mondialisée. Ces mesures pénaliseraient injustement par voie de conséquence l'emploi, des jeunes notamment.

Ce projet gouvernemental n'est ni juste, ni efficace, il est par conséquent inacceptable en l'état. Je demande une réforme juste qui pérennise les différents régimes de retraite :

- L'élargissement du financement des retraites au-delà des seules cotisations (salariales et patronales) prélevées sur les salaires afin de ne pas pénaliser industrie et emploi.
- Le retour à l'ouverture des droits à pension à 60 ans (logique de carrière de la fonction publique).

Je demande donc la modification de votre projet avant son examen en conseil des ministres et sa présentation au Parlement.

Nom : ..... Prénom : .....

Établissement ou service d'affectation : .....

Signature : .....

A envoyer à Monsieur le Premier Ministre :  
Hôtel de Matignon 57, rue de Varenne 75700 Paris  
ou courriel : [premier-ministre@premier-ministre.gouv.fr](mailto:premier-ministre@premier-ministre.gouv.fr)  
ou fax : 01 45 44 15 72

**Soutenez le SYNDICALISME INDÉPENDANT ! Adhérez au SIAES - SIES / FAEN !**

Il n'est jamais trop tard pour adhérer au **SIAES** ! La cotisation court sur 365 jours.

En réglant votre cotisation en Septembre 2013, vous serez adhérent(e) jusqu'en Septembre 2014.

Bulletin d'adhésion page 8. Le crédit d'impôt pour l'année 2013 est de 66 % :

une cotisation de 25,00 € ne vous coûte réellement que 8,50 €  
une cotisation de 32,00 € ne vous coûte réellement que 10,88 €  
une cotisation de 35,00 € ne vous coûte réellement que 11,90 €  
une cotisation de 48,00 € ne vous coûte réellement que 16,32 €  
une cotisation de 72,00 € ne vous coûte réellement que 24,48 €

une cotisation de 84,00 € ne vous coûte réellement que 28,56 €  
une cotisation de 95,00 € ne vous coûte réellement que 32,30 €  
une cotisation de 99,00 € ne vous coûte réellement que 33,66 €  
une cotisation de 108,00 € ne vous coûte réellement que 36,72 €  
une cotisation de 112,00 € ne vous coûte réellement que 38,08 €

## *Emplois du temps « à trous » et « réunionite ».* *Une façon de préparer les professeurs à l'encasernement bureaucratique ?*

Certains chefs d'établissement, à qui nous rendons hommage, considèrent à juste titre qu'un professeur placé dans de bonnes conditions de travail est plus performant pour dispenser un enseignement de qualité à ses élèves.

D'autres n'accordent visiblement que peu d'importance au bien-être des personnels et à leur santé psychique et physique. Ainsi, au fil des ans, la proportion de « trous » dans le service attribué aux enseignants a considérablement augmenté. Avoir trois à quatre heures par jour de présence forcée dans l'établissement entre ses cours n'est pas rare.

Les professeurs en complément de service sont les principales victimes, mais nul n'est épargné. A la fatigue des déplacements parfois longs (et coûteux) viennent s'ajouter de longues heures perdues à attendre le cours suivant dans une salle des professeurs pas toujours calme, ni propice à la concentration et au travail.

Certains chefs d'établissement ne respectent pas les préconisations médicales visant à limiter la pénibilité au travail de professeurs souffrant de pathologies lourdes reconnues par le médecin de prévention et/ou la MDPH\*.

Triple peine pour des collègues qui font le choix de travailler à temps partiel et sur qui le piège se referme lorsqu'ils prennent connaissance de leur service. Au sacrifice financier vient s'ajouter le fait de ne pas pouvoir s'occuper du jeune enfant ou du membre de la famille malade et de devoir finalement payer quelqu'un pour le faire.

Incompétence ? Autoritarisme ? Volonté délibérée de maintenir les enseignants dans l'établissement tous les jours de la semaine ? Les justifications apportées aux emplois du temps « à trous » sont diverses. Certes, l'augmentation du nombre de professeurs ayant leur service partagé sur plusieurs établissements complexifie la confection des emplois du temps, mais de puissants logiciels informatiques sont à la disposition des personnels de direction et certains d'entre eux sont respectés et reconnus pour tenter de satisfaire la plupart des vœux des professeurs sans que cela ne se fasse au détriment de l'emploi du temps des élèves.

Le plus souvent des a priori pédagogiques fort discutables servent de mobiles. Ainsi, certains chefs d'établissement estiment que les élèves ne doivent pas avoir cours deux heures successives dans la même discipline et répartissent le service des enseignants sur huit ou neuf demi-journées. Les fameuses « barrettes » de langues vivantes constituent une entrave à la confection d'emplois du temps de qualité. D'autres personnels de direction ne prennent même plus la peine d'invoquer un dogme pédagogique et affirment désormais en réunion plénière que « *les professeurs sont des fonctionnaires mobilisables dans l'établissement du Lundi 8 heures au Samedi midi* ».

Les « trous » servent de prétexte pour accroître le fléau de la « réunionite » stérile et faire participer les enseignants en cours de journée à des réunions qui ne figurent pas dans leurs obligations réglementaires de service.

Le **SIAES - SIES / FAEN** - opposé à l'augmentation du temps de présence des professeurs dans leur établissement - voit dans cette tendance la négation de leur mission fondamentale, la transmission des savoirs et des savoir-faire.

Encaserner toute la semaine un professeur dans son établissement, c'est oublier qu'il est avant tout un spécialiste de sa discipline, le considérer comme un simple exécutant et entraver sa liberté pédagogique. C'est nier que le travail d'un enseignant représente deux à trois fois le nombre d'heures de cours. Limiter le « temps libre », c'est retirer aux professeurs leur droit de poursuivre tout au long de leur carrière une formation disciplinaire de pointe, les empêcher de se documenter, de continuer à se cultiver. C'est priver les élèves du bénéfice qu'ils pourraient tirer du réinvestissement des connaissances actualisées de leur professeur dans l'enseignement qui leur est dispensé .

Dans la lignée des projets avortés de Luc Chatel, la loi de « refondation » de Vincent Peillon - activement soutenue par le pôle réformiste SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNALC-FGAF et bénéficiant de la complicité de la FSU qui s'est abstenue - initie l'ouverture de discussions sur la modification des statuts des enseignants, de leurs missions et par conséquent de leurs obligations réglementaires de service.

Le **SIAES - SIES / FAEN** - fidèle à son indépendance - ne modifiera pas, comme d'autres le font, ses mandats et son discours en fonction de la couleur politique du gouvernement. Nous ne nous rallierons pas au pôle réformiste, ni ne rejoindrons le camp des opposants systématiques à toute réforme. Nous réclamons toujours une véritable refondation de l'école fixant comme priorité l'instruction de tous les élèves. Nous refuserons le marché de dupe consistant à augmenter les traitements en échange d'une modification des obligations réglementaires de service. La légitime revalorisation du point d'indice et des grilles indiciaires que nous réclamons ne doit pas s'accompagner d'une contrepartie.

\* MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

### **Une volonté de faire disparaître le latin, le provençal et plus généralement les enseignements optionnels.**

*Certains établissements se distinguent en proposant l'enseignement du latin, du grec, du provençal ou d'autres disciplines optionnelles sur des créneaux horaires suffisamment dissuasifs pour faire fortement chuter le nombre d'élèves inscrits. Une autre stratégie mise en œuvre consiste à empêcher les enseignants de promouvoir l'option auprès des élèves et des parents et/ou refuser des inscriptions. Ainsi, le nombre d'heures dans la DHG diminue au fil des ans, jusqu'à la disparition totale de l'option dans l'établissement. Cela se traduit par un service partagé sur 3 ou 4 établissements pour les professeurs de ces disciplines et par un appauvrissement de l'offre d'options faite aux élèves et aux familles. L'autonomie des établissements, devenant celle des chefs d'établissement, entraîne une déréglementation et une rupture de l'égalité républicaine face à l'instruction sur le territoire.*

*Absurdité : un chef d'établissement a tenté de confier l'intégralité des heures de latin aux enseignants de lettres modernes et d'attribuer un service complet en français au professeur de lettres classiques. Le **SIAES** est immédiatement intervenu pour faire respecter les attributions et les compétences des professeurs de lettres classiques et celles des professeurs de lettres modernes.*

*Le **SIAES - SIES / FAEN** rappelle son attachement à l'enseignement des langues anciennes et régionales, il avait fait figurer ce point à l'ordre du jour de l'audience que lui avait accordée le Recteur Dubreuil et renouvellera ses revendications auprès du Recteur Saïb lors d'une prochaine audience.*

*Jean Baptiste VERNEUIL*

---

## **Vade Mecum du S.I.A.E.S. 2013-2014**

**Traitement - Heures supplémentaires - Indemnités - Droits et devoirs - Notation - Promotion - Avancement - Hors Classe - Liste d'aptitude - Congés et absences diverses - Décharges statutaires - SEGPA - Stagiaire - Droit syndical - Conseil d'Administration - Que faire en cas de violence en milieu scolaire ? - Harcèlement moral - Protection juridique du fonctionnaire - Accident de service ou de trajet - TZR - ISSR - EPS - PLP - Prévention des risques - Cumul d'activités - Retraite**

**4** 24 pages d'informations sur votre carrière. Servi aux adhérent(e)s. Téléchargeable sur [www.siaes.com](http://www.siaes.com)

# Les conséquences de la « refondation » Peillon :

## Eclatement du second degré - Abaissement des exigences et du niveau

### Rattachement du collège à l'école primaire - Création du bloc Bac - 3 / Bac + 3

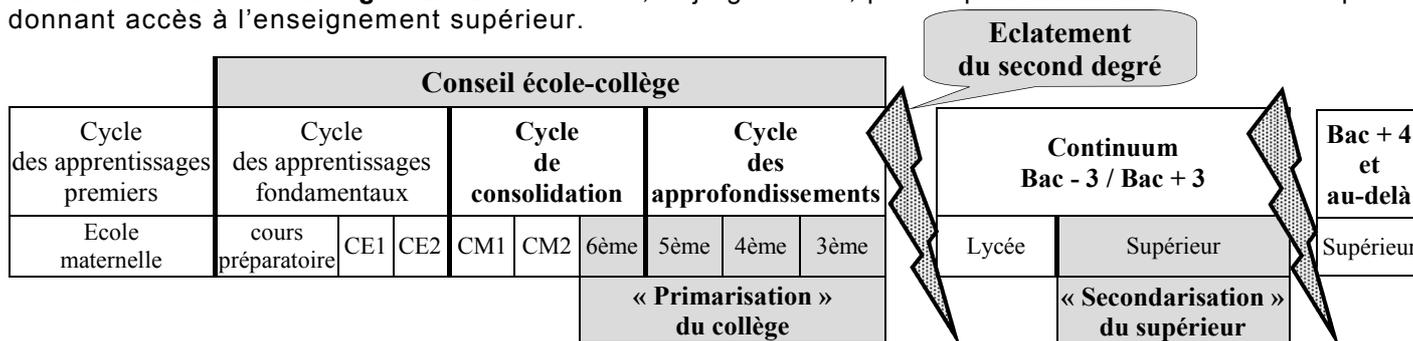
Après avoir bénéficié depuis un an du soutien actif du pôle des syndicats réformistes (SE-UNSA, SGEN-CFDT et SNALC-FGAF) et avoir reçu, grâce à leurs votes, un avis favorable du CSE et du CTM, la loi Peillon d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a été publiée au Journal Officiel du 9 Juillet 2013.

C'est également pendant les vacances scolaires qu'une série de décrets accompagnant cette loi a été publiée.

Le décret n° 2013-682 du 24 Juillet 2013 relatif aux cycles d'enseignement à l'école primaire et au collège acte la « primarisation » du collège désormais rattaché à l'école primaire et organise la scolarité primaire / collège en quatre cycles, dont un cycle de consolidation (CM1 - CM2 - Sixième).

Le décret n° 2013-683 du 24 Juillet 2013 définit la composition et les modalités de fonctionnement du conseil école-collège. La mise en place du conseil s'effectuera progressivement au cours de l'année scolaire 2013-2014 afin que son premier programme d'actions soit mis en œuvre à compter de la rentrée scolaire 2014.

La circulaire n° 2013-0012 du 18 Juin 2013 relative au renforcement du continuum de formation de l'enseignement scolaire à l'enseignement supérieur met en place le bloc Bac - 3 / Bac + 3 et entérine la fracture du second degré. Le Baccalauréat, déjà galvaudé, perdra probablement son rôle de diplôme donnant accès à l'enseignement supérieur.



### Qui porte la responsabilité de cette loi et de ses conséquences (décrets) ?

Le 14 Décembre 2012, le Conseil Supérieur de l'Education donnait un avis favorable à la loi.

41 voix **POUR** dont **CFTC, UNSA, SGEN-CFDT, SNALC-FGAF** ...

16 **ABSTENTIONS** dont **FSU** (qui regroupe **SNES, SNEP, SNUEP, SNUIPP** etc.) ...

Le 20 Décembre 2012, le Comité Technique Ministériel donnait un avis favorable à la loi.

5 voix **POUR** dont **UNSA, SGEN-CFDT** ...

6 **ABSTENTIONS** dont **FSU** (qui regroupe **SNES, SNEP, SNUEP, SNUIPP** etc.) ...

Après avoir participé à la concertation ministérielle durant l'été 2012, le **SIAES** Aix Marseille, son syndicat national, le **SIES**, et sa fédération autonome, la **FAEN**, se sont **systematiquement positionnés CONTRE** cette « refondation » et ont dénoncé les conséquences de la loi Peillon.

En reprenant la **théorie de l'école fondamentale**, en repoussant au collège l'acquisition d'apprentissages relevant du primaire, et à Bac + 3 l'acquisition de ceux relevant du secondaire (le véritable enseignement supérieur ne débutera qu'à partir de la quatrième année après le baccalauréat) **nos dirigeants et ceux qui les soutiennent font un aveu de renoncement face à la déliquescence de l'éducation nationale, à la baisse généralisée des exigences et du niveau scolaire des élèves. Les plus fragiles et les moins favorisés seront les premières victimes.**

Alors que Vincent Peillon souhaite cette année « ouvrir de nouveaux chantiers » dont la « réforme du métier d'enseignant » le pire est à craindre : polyvalence imposée, service partagé entre le primaire et le secondaire, modification de nos missions et de nos statuts.

Le **SIAES - SIES / FAEN** défendra l'école républicaine, une instruction publique de qualité pour les élèves, et les intérêts matériels et moraux des professeurs contre les projets du ministre. **Renforcer le SIAES - SIES et la FAEN est le meilleur moyen de limiter l'influence des syndicats qui ne vous défendent pas.**

#### Le conseil école-collège :

Le principal du collège et l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) chargé de la circonscription du premier degré fixent conjointement le nombre des membres du conseil école-collège en s'assurant d'une représentation égale des personnels des écoles et du collège. Composition du conseil école-collège : Le principal du collège ou son adjoint ; l'IEN chargé de la circonscription du premier degré ou le représentant qu'il désigne ; des personnels désignés par le principal du collège sur proposition du conseil pédagogique du collège ; des membres du conseil des maîtres de chacune des écoles du secteur de recrutement du collège, désignés par l'IEN chargé de la circonscription du premier degré dont relève l'école, sur proposition de chacun des conseils des maîtres concernés. Le conseil école-collège est présidé conjointement par le principal du collège ou son adjoint et par l'IEN chargé de la circonscription du premier degré ou le représentant qu'il désigne.

Le conseil école-collège se réunit au moins deux fois par an. Chaque année, il établit son programme d'actions pour l'année scolaire suivante ainsi qu'un bilan de ses réalisations. Il soumet le programme d'actions à l'accord du conseil d'administration du collège et du conseil d'école de chaque école concernée. Le bilan des réalisations est présenté aux mêmes instances. Le conseil école-collège détermine un programme d'actions, peut créer des commissions école-collège chargées de la mise en œuvre d'une ou plusieurs de ces actions. La composition, les objectifs et les modalités de travail de ces commissions sont arrêtés par le conseil école-collège.

# Actualités fédérales

Le champ de syndicalisation du **SIAES - FAEN** et du **SIES - FAEN** se limite au second degré et au supérieur (PRAG et PRCE en partenariat avec le SAGES - FAEN).



La **FAEN** comprend également :

- un syndicat indépendant pour les **enseignants du premier degré**, le **SNEP-FAEN** ;
- un syndicat indépendant pour les **personnels administratifs**, le **SNAPAI-FAEN**

Développer l'implantation de notre fédération autonome dans l'ensemble des académies passe par le **renforcement de ses syndicats membres, sur l'ensemble des corps et catégories de personnels** de l'éducation nationale. Cela est fondamental dans l'optique des élections de Décembre 2014 où les personnels voteront pour élire leurs représentants dans les CAPA et CAPN (listes syndicales, corps par corps) et dans les Comités Techniques Académique et National (listes fédérales, tous corps et catégories confondus).

➤ **Nous appelons nos adhérent(e)s et sympathisant(e)s à faire connaître et à faire adhérer au SNEP-FAEN ou au SNAPAI-FAEN les membres de leur famille ou leurs connaissances exerçant dans l'éducation nationale dans le premier degré ou dans la catégorie des personnels administratifs.**



## SNEP - FAEN : Syndicat National des Ecoles Publiques

<http://www.snep-faen.org>

Pour l'année scolaire 2013-2014, le SNEP-FAEN propose une **offre de parrainage**. Le filleul exerçant dans le premier degré bénéficiera d'une **réduction de 50 %** sur sa cotisation 2013/2014. Cette réduction se cumule avec le **crédit d'impôt de 66 %**. Une cotisation de 152 € reviendra donc à 76 € (parrainage) et ne coûtera réellement que 25,84 € (crédit d'impôt de 66 %).



## SNAPAI - FAEN : Syndicat National Autonome des Personnels d'Administration et d'Intendance

<http://www.snapai.fr>

Dans l'académie d'Aix-Marseille le SNAPAI-FAEN est particulièrement bien implanté et dispose d'élus en CAPA pour les personnels administratifs.

## TZR : Bilan des phases d'ajustement - Quelques rappels.

### 18 et 19 Juillet : une première phase d'ajustement tardive.

En plus des supports réservés aux stagiaires dont le nombre a fortement augmenté, de nombreux Blocs de Moyens Provisoires ont été soustraits pour permettre l'affectation en qualité de contractuels des admissibles au « deuxième concours ».

Les supports complets se font rares et le nombre d'affectations sur 2, 3, voire 4 établissements, augmente. Cela n'est pas sans conséquence sur l'organisation des emplois du temps entre établissements. Les conditions de travail des professeurs concernés sont inadmissibles, particulièrement pour les parents de jeunes enfants, les personnels souffrants et/ou en fin de carrière.

Conséquence de la diminution du nombre de TZR, dans certaines disciplines (disciplines artistiques, langues vivantes ...) la majorité des TZR était affectée en AFA fin Juillet.

L'annonce d'une affectation après la fermeture des établissements n'a pas permis aux TZR concernés de prendre contact avec les chefs d'établissement et de formuler des vœux pour leur emploi du temps. Le **SIAES - FAEN**, pourtant à l'origine de la création du GT de début Juillet, s'interroge quant à la pertinence du maintien des affectations mi-Juillet.

### 27 Août : deuxième phase d'ajustement - Quasiment pas de nouveaux BMP.

Durant cette dernière phase d'ajustement très peu de BMP étaient disponibles, voire aucun dans certaines disciplines. De nombreuses affectations ont été prononcées, hors Groupe de Travail, entre le 27 Août et la première semaine de Septembre.

### Quelques rappels :

- Une affectation à l'année peut être annoncée hors commission jusqu'à la mi-Septembre. Au-delà de cette date, il s'agit d'un remplacement de courte durée (SUP) ou de moyenne (REP) durée.

- **Affectation à l'année hors zone** : le rectorat doit rechercher l'**accord du TZR**, qui, s'il accepte l'affectation, **conserve son établissement de rattachement administratif et perçoit des ISSR**.

- **Affectation à l'année hors zone à la demande du TZR** : le rectorat ne verse pas les ISSR et rattache provisoirement le TZR dans un établissement de la ZR d'affectation.

- **Affectation à l'année sur un ou plusieurs établissements** : possibilité de **remboursement des frais de déplacement** à partir du rattachement administratif ou du domicile (trajet le plus court pris en compte) si les communes ne sont pas limitrophes. Demande à effectuer dès le début de l'année scolaire en utilisant l'**application informatique DT-Ulysse**.

- **Affectation de courte ou moyenne durée** : **versement des ISSR**. Aucune démarche n'est à effectuer, mais il faut impérativement signer l'arrêté d'affectation que l'établissement doit retourner au rectorat le plus tôt possible.

Chaque situation étant particulière, nous vous invitons à contacter notre responsable TZR :

Fabienne CANONGE - 04 42 30 56 91 - [fabienne.canonge@siaes.com](mailto:fabienne.canonge@siaes.com)

## Changement de discipline - année scolaire 2013-2014

Consultez le Bulletin Académique n° 605 du 09/09/2013 téléchargeable sur notre site rubrique « *vosre carrière* »

**Toutes les informations sur votre carrière sont en ligne sur [www.siaes.com](http://www.siaes.com)**

[http://www.siaes.com/publications/carriere/siaes\\_votre\\_carriere.htm](http://www.siaes.com/publications/carriere/siaes_votre_carriere.htm)

# FICHE de SUIVI SYNDICAL

## pour les COMMISSIONS PARITAIRES RECTORALES

Présent par ses élu(e)s dans les groupes de travail et les commissions paritaires académiques où est gérée votre carrière, le SIAES - FAEN, deuxième syndicat de l'académie, vous propose ses services.



Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire  
Aix-Marseille

133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE 04 91 34 89 28 06 80 13 44 28  
jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr http://www.siaes.com



Si vous souhaitez que nous suivions votre dossier et être informé(e) de votre résultat, veuillez nous retourner la présente fiche, dûment complétée et **accompagnée - si vous n'êtes pas adhérent(e) - de 2 timbres à 0,63 €.**

**N'hésitez pas à joindre un courrier, si nécessaire, pour tout renseignement, information, aide...**

**Nous vous remercions par avance pour votre confiance.**

Fiche à renvoyer à :

S.I.A.E.S. 133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE

ou

VERNEUIL Jean Baptiste 6 Rue Maréchal Fayolle 13004 MARSEILLE

Mlle  Mme  M. NOM (en majuscules) .....

Prénom : ..... Nom de jeune fille : .....

Date de naissance : ...../...../..... Situation familiale : ..... Enfants : .....

Adresse personnelle : .....

Commune : ..... Code postal : .....

Téléphone fixe : ..... Téléphone portable : .....

Courrier électronique : .....@.....

**Le courrier électronique est important pour recevoir les publications et communiqués du SIAES - SIES / FAEN**

Professeur Discipline : .....

Corps :  Agrégé  Stagiaire

Certifié, A.E

Professeur d'EPS ou CE d'EPS

PLP

PEGC

MA / Contractuel / Vacataire

CPE

CO-Psy

Autres cas (préciser) .....

Echelon : .....  Classe normale  Hors classe Depuis le : ...../...../.....

Note pédagogique : ...../ 60 Note administrative : ...../ 40 Note globale : ...../ 100

Poste fixe Etablissement : ..... Commune : .....

TZR Zone : .....

Etablissement de rattachement : ..... Commune : .....

ou AFA : ..... Commune : .....

### COMMISSIONS CONCERNEES : *Cochez la ou les commissions qui vous intéressent*

Avancement d'échelon  Hors classe / classe exceptionnelle  Congé formation professionnelle

Révision de note administrative  Changement de corps (liste d'aptitude) préciser type d'intégration .....

Mutation nationale (INTER)  Mutation académique (INTRA)  Carte scolaire (traité à l'INTRA)

RRS (ex - ZEP), APV, ECLAIR...  poste adapté, aménagement de poste ...  Phase d'ajustement TZR

Cadre réservé aux commissaires paritaires.

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 6/1/78 vous acceptez, en remplissant cette fiche, de fournir au S.I.A.E.S. les informations nécessaires à l'examen de votre carrière et lui demandez, en retour, de vous communiquer les informations vous concernant et auxquelles il aura accès par ses élus, commissaires paritaires. Vous l'autorisez, de ce fait, sauf demande contraire de votre part, à faire figurer ces informations dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi.

Adhérent(e) au S.I.A.E.S.  Non adhérent(e) au S.I.A.E.S. Date : ...../...../..... Signature :

Mademoiselle  Madame  Monsieur

NOM (en majuscules) : .....  
Prénom : .....  
Nom de jeune fille : .....  
Date de naissance : ...../...../..... Situation familiale : ..... Enfants : .....  
ADRESSE : .....  
Commune : ..... Code postal : .....  
Tél. fixe : ..... Tél. portable : ..... Fax : .....

Courriel : .....@.....  
**Le courriel est important pour recevoir nos publications et communiqués.**

Discipline : .....  
Corps : ..... Echelon : .....  Classe normale  Hors classe  
ETABLISSEMENT : .....  
Commune : .....

TZR Zone de remplacement : .....  
Etablissement de rattachement : .....  
Affectation à l'année : .....

Stagiaire  Retraité(e)  
 Autre situation .....  
Cotisation de ..... euros, réglée le ...../...../..... par  chèque bancaire  CCP  
Signature : .....

Le  
Courrier  
du



## S.I.A.E.S.

**Suicide d'un professeur**  
**Charte de la laïcité à l'école**  
**Réforme des retraites**  
**Emplois du temps « à trous »**  
**Rattachement du collège au primaire**  
**Eclatement du second degré**  
**Abaissement des exigences**  
**TZR**  
**Fiche de suivi syndical : votre carrière**

Dispensé de timbrage

ROGNAC CTC

S.I.A.E.S.  
133 Rue Jaubert  
13005 MARSEILLE

PRESSE  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE

Déposé  
le 23 Septembre 2013

Libeller le chèque à l'ordre du S.I.A.E.S. CCP 12 999 99 G Marseille

l'adresser à la trésorière : Virginie VERNEUIL 6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille

Possibilité de paiement fractionné : Envoyer 2 ou 3 chèques ensemble, date d'encaissement souhaitée au verso.  
Tarif couple : Remise de 50% sur la cotisation la plus basse. Mi-temps : 3/4 de la cotisation

Impôts : Crédit fiscal de 66% du montant de la cotisation (attestation dès réception).

**La cotisation court sur 365 jours à partir de son encaissement.**

N'hésitez pas à joindre un courrier, si nécessaire, pour tout renseignement, information, aide...

Cotisations 2013 / 2014	Classe normale		Hors classe
	1 <sup>er</sup> au 6 <sup>ème</sup> échelon	7 <sup>ème</sup> au 11 <sup>ème</sup> échelon	
Agrégés	84 €	108 €	112 €
Certifiés, PLP, Prof. et CE d'EPS, CPE, PEGC, AE	72 €	95 €	99 €
Etudiants M1/M2 : 25 € Stagiaires : 35 € Retraités : 32 €			
MA - Contractuels : 48 € Vacataires, Ass éduc/péda : 32 €			
Abonnement seul au « Courrier du SIAES » : 10 €			

### Le S.I.A.E.S. à votre service :

Secrétaire Général (délégué au Rectorat tous corps)	Jean-Baptiste VERNEUIL	6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille ☎ 04 91 34 89 28 📠 06 80 13 44 28 ✉ <a href="mailto:jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr">jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr</a>
1 <sup>er</sup> Secrétaire adjoint Responsable TZR	Fabienne CANONGE	Résidence Les Hauts de la Genestelle Bât 9 Chemin du Rouquier 13800 ISTRES ☎ 04 42 30 56 91 ✉ <a href="mailto:fabienne.canonge@siaes.com">fabienne.canonge@siaes.com</a>
2 <sup>ème</sup> Secrétaire adjoint Délégué EPS / Retraite	Jean Luc BARRAL	10 Le Panorama 13112 La Destrousse ☎ 04 42 62 55 01 ✉ <a href="mailto:jluc.barral@gmail.com">jluc.barral@gmail.com</a>
Trésorière Coordination des S1	Virginie VERNEUIL	6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille ☎ 04 91 34 89 28 📠 06 30 58 86 54 ✉ <a href="mailto:voirin.virginie@orange.fr">voirin.virginie@orange.fr</a>
Secrétaire exécutif Site internet	André BERNARD	Avenue Isidore Gautier 13720 La Bouilladisse ☎ 04 42 62 97 88 ✉ <a href="mailto:abernard@lunabong.com">abernard@lunabong.com</a>
Secrétaire exécutif EPS	Christophe CORNEILLE	1 Impasse Touraine 13180 Gignac La Nerthe ☎ 06 50 41 13 54 ✉ <a href="mailto:ccrys@laposte.net">ccrys@laposte.net</a>
Commissaires Paritaires Académiques Agrégés : Nathalie BEN SAHIN REMIDI ☎ 13 Montée de la Condamine 04510 Mirabeau ✉ <a href="mailto:nathalie.remidi@wanadoo.fr">nathalie.remidi@wanadoo.fr</a> Denis ROYNARD (PRAG, également élu au CNESER) (contacter JB VERNEUIL qui transmettra)		
Conseiller technique - coresponsable Agrégés : Marie-Françoise LABIT ☎ Le Moulin des Cadeneaux 301 Avenue Paul Brutus 13170 Les Pennes Mirabeau ☎ 04 91 65 71 87 ✉ <a href="mailto:mariefrancoise.labit@orange.fr">mariefrancoise.labit@orange.fr</a>		
Commissaires Paritaires Académiques Certifiés : Jean-Baptiste VERNEUIL - Fabienne CANONGE - Jessyca BULETE - Virginie VERNEUIL (VOIRIN)		
Conseiller technique	Jean Paul GARCIN	La Renardière III Bat Q 13170 Les Pennes Mirabeau ✉ <a href="mailto:jean-paul.garcin2@wanadoo.fr">jean-paul.garcin2@wanadoo.fr</a>
Responsables PLP	Eric PAOLILLO Virginie VITALIS	(contacter JB VERNEUIL qui transmettra)
Correspondantes 04 - 05	Nathalie BEN SAHIN REMIDI et Virginie VITALIS	
Conseiller technique : Jessyca BULETE ✉ <a href="mailto:jessyca.bulete@free.fr">jessyca.bulete@free.fr</a> Conseiller technique RRS (ZEP) - APV - AR - ECLAIR : Virginie VERNEUIL Trésorière adjointe + Responsable routage + Responsable enseignements artistiques + Contractuels : Fabienne CANONGE (voir coordonnées ci-dessus) Responsable stagiaires + Problèmes juridiques + ECLAIR : Jean-Baptiste VERNEUIL (voir coordonnées ci-dessus) Secrétaire honoraire : Jacques MILLE ✉ <a href="mailto:jacques.mille2@wanadoo.fr">jacques.mille2@wanadoo.fr</a> Coresponsable Certifiés : Thomas LLERAS		